

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Objet : Délib.2012.11 choix de solution photocopieurs mairie et école

L'an deux mille douze et le vingt février,
Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Prim, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mr Patrick BARRAUD, Maire.

Date de convocation : 14 février 2012

Présents : Mrs Patrick BARRAUD, Didier GERIN, Eric CLO, Stéphane JODAR, Guy BATTAGLINI, Michel RODEL, Pierre GUILLET

Mesdames : Daphné GAULT, Noélie LASCOLS, Sylviane MONNOT

Absents excusés : Franck DENOLLY, Sylviane VANEL, Annick MOURARET, Michel CROS, Pierre VALVERDE

Pouvoir de Sylviane VANEL à Eric CLO

Pouvoir de Pierre VALVERDE à Michel RODEL

Pouvoir d'Annick MOURARET à Daphné GAULT

Secrétaire de séance : Mr Didier GERIN

Monsieur le Maire rappelle que le photocopieur de l'école est déjà ancien et que ses coûts d'entretien ne font que croître.

Le corps enseignant souhaite, par ailleurs, pouvoir disposer de la couleur.

Plusieurs devis sont parvenus en mairie dont un propose la reprise du photocopieur école et son remplacement par celui actuellement en place à la mairie. Le photocopieur mairie étant remplacé par un photocopieur plus performant. La proposition fait apparaître une économie globale de 200 Euros environ par mois, compte tenu du niveau de consommation actuelle.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de retenir cette solution présentée par notre actuelle fournisseur : l'entreprise DESK, dont il souligne la réactivité en cas de besoin d'intervention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

- **Décide de retenir la proposition de la société DESK.**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire :

P. BARRAUD